

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

*Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL*

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

**VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 6 Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Objet** : finances – pole de ressources intercommunal – demande de co-financement fond chaleur

**FINANCES – POLE DE RESSOURCES INTERCOMMUNAL –  
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT FOND CHALEUR**

- VU le code général des collectivités territoriales
- VU la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT (opération de revitalisation territoriale) approuvée en octobre 2023, par la communauté de communes et la commune de Lezoux
- VU le contrat CTDD 2023-2026 (contrat territorial de développement durable)
- VU l'actualisation du CRTE

Madame la Présidente rappelle l'acquisition en 2023 par la communauté de communes de l'immeuble Duchasseint, situé au cœur du centre-ville de Lezoux. Ce lieu a vocation à devenir pôle de ressources intercommunal regroupant les services intercommunaux actuels (dont l'Espace France Services) et à venir destinés à la population. Ce projet structurant inscrit au Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE), a été retenu en 2023, dans le plan d'actions de la Convention-cadre Petites Villes de Demain, et au titre des projets soutenus par le Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD).

Tout en préservant et valorisant sa richesse patrimoniale, la réhabilitation de l'immeuble Duchasseint a été conçue, via le marché de maîtrise d'œuvre, avec pour objectif de disposer d'un bâtiment vertueux, engagé dans la transition écologique. La surélévation du bâtiment, permettra d'optimiser les surfaces tout en restaurant avec soin la tour emblématique. La rénovation énergétique visant le niveau BBC rénovation sera ambitieuse : isolation en laine de bois, traitement de l'étanchéité à l'air avec enduit à la chaux, remplacement des menuiseries bois par des modèles ultra-performants ( $U_w 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ ). Une chaudière à granulés d'une puissance de 56 kW et deux centrales de traitement d'air complètent ce dispositif, assurant un chauffage et une ventilation maîtrisés.

Aussi, la Communauté de communes a obtenu en 2025 le concours de la dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL) et du Fonds vert. Des demandes de financement seront également sollicitées auprès de de la Région et du Conseil Départemental pour les subventions et modalités de financements inscrites au plan prévisionnel de financement.

La CCEDA souhaite également solliciter des subventions pour l'installation de la chaufferie biomasse : auprès du CD63 (soutien bois-énergie), et via le Fonds Chaleur géré par l'ADEME qui soutient le développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire). La gestion de cette aide financière est transférée à TE63 par le biais d'un Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) baptisé « TE63 Fonds Chaleur ».

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépense	Coût HT €	Postes de recettes	Taux	Montant HT €
Coût total estimatif des travaux (estimatif phase pro)	3 694 279.94€	DSIL 2025 (notifié)		185 322.89€
<i>Dont assiette de travaux liés à la rénovation énergétique et travaux induits</i>	1 898 708 €	Fonds vert 2025 (notifié)		100 000€
		CONSEIL DEPARTEMENTAL - CTDD		500 000€
		AURA - Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Plan forêt-bois 2023-2027	20% de 280 000 € (charpente + mobilier)	56 000€
<i>Dont investissements liés à la chaufferie biomasse</i>	252 820€	ADEME - Fond chaleur ADEME	420€*40,6 MWh	17 052€
		CONSEIL DEPARTEMENTAL - Soutenir le développement de la filière bois-énergie	50 €/ MWh EnR bois-énergie produits soit 50€*40,6 MWh produits	2030 €
		CEE	8 € * 195 MWh cumac	1 559 €
		CCEDA fonds propres		2 832 316.05 €
<b>TOTAL</b>	3 694 279.94€	<b>TOTAL</b>		3 694 279.94€

Par conséquent, il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan prévisionnel de financement,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter le TE63 pour une aide financière au titre du Fonds Chaleur de l'ADEME
- De signer tous documents afférents à cette demande de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

